

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210410-2021_04_10_04-DE



(Finistère)

Landéda, le 16 avril 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT

RAPPORT N°04/04/2021

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, il convient de procéder à l'affectation du résultat de 2019, issus du compte administratif du budget général.

Pour rappel, en 2020, la section de fonctionnement a un excédent cumulé de 500 722,36 €. La section d'investissement a un déficit cumulé de 172 780,45 €.

L'assemblée délibérante doit au minimum combler le déficit de la section d'investissement s'il y en a un.

Par conséquent, nous devons inscrire les sommes suivantes :

- Article 1068 de la section d'investissement en recette : 172 780,45 €
- 002 de la section de fonctionnement en recette : 327 941,91 €

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2020 de la manière suivante au budget général :

- Article 1068 de la section d'investissement en recette : 172 780,45 €
- 002 de la section de fonctionnement en recette : 327 941,91 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 26
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°04/04/2021

Réunion du 10 avril 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absent : Bernard THEPAUT donne procuration à Alexandre TREGUER

Monsieur Jean-Luc CATTIN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal affecte le résultat de l'année 2020 du budget général de la manière suivante :

- Article 1068 de la section d'investissement en recette : 172 780,45 €

- 002 de la section de fonctionnement en recette : 327 941,91 €.

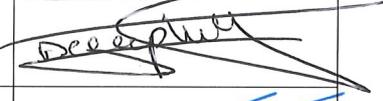
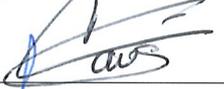
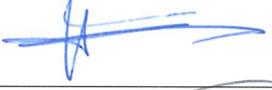
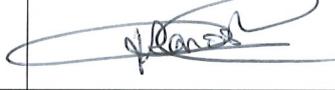
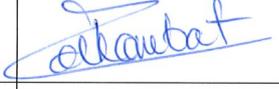
Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210410-2021_04_10_04-DE

212901011-20210410-2021_04_10_04-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210410-2021_04_10_04-DE